

Beauval, de La Loche et de Green Lake qui comptent ensemble environ 2,782 habitants; g) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$204,463. Les sous-projets répondent aux besoins des agglomérations de Pinehouse et de Wollaston Lake dont la population totale se chiffre à 863 habitants; h) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$84,224. L'établissement, situé à proximité de La Ronge, doit desservir la partie est du district d'administration du nord; i) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$3,960. L'établissement se trouve à Beauval, mais il est destiné à toute la population du nord de la Saskatchewan; j) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$2,680. L'établissement se trouve à Creighton, mais il est destiné aux résidents du nord de la Saskatchewan; k) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$6,600. Le sous-projet répondra aux besoins de l'agglomération de Pinehouse qui compte environ 512 habitants; l) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$78,000. (i) En a), b), c), d), e), f), g), h), i), j), k) et l), on accorde la priorité d'emploi aux résidents du nord au cours de la phase de construction. On ne dispose pas de chiffres exacts concernant l'emploi des autochtones. Aucune somme provenant des fonds du MEER n'est expressément allouée à un groupe; (ii) Voir la réponse à la question no 5282, 2a) (ii).

4. a) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$18,000; (i) Le Conseil municipal du nord exécute le sous-projet en vertu d'un contrat passé avec le Nord de la Saskatchewan; b) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$16,200; (i) Des fonctionnaires du ministère du Nord de la Saskatchewan ou des experts-conseils ayant passé un contrat avec ce même ministère sont chargés de l'exécution du sous-projet; c) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$21,060; (i) Des fonctionnaires du ministère du Nord de la Saskatchewan ou des experts-conseils ayant passé un contrat avec ce même ministère sont chargés de l'exécution du sous-projet; (ii) Pour a), b) et c) (ii), voir la réponse à la question no 5282, 2a) (ii).

#### LES PROJETS DANS LES RÉSERVES INDIENNES (PROGRAMME 3)

Question n° 5284—M. Korchinski:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il contribué au Projet des réserves indiennes (Programme 3), et, dans l'affirmative, quel est le montant?

2. Quelles sommes sont accordées aux a) projet 1, approvisionnement communautaire en eau et services d'égouts, b) projet 2, installations communautaires à usages multiples, c) projet 3, service de transport dans la réserve et, dans chaque cas, combien (i) d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la répartition des fonds pour chaque groupe (ii) de fonctionnaires ou de spécialistes y participent et quel est le coût de leurs services?

**M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale. 1. Oui. L'entente auxiliaire provisoire Canada-Saskatchewan sur les Terres septentrionales consacre 5 millions de dollars à ce programme. Le MEER fournit environ 3 millions de ce montant et le ministère des Affaires indiennes et du Nord le reste.

2. a) Au 31 mars 1976, les sommes suivantes avaient été allouées aux projets. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a à ce jour effectué tous les déboursés; a) \$135,000; b) \$171,000; c) \$87,000; (i) Les projets visent à aider les Indiens inscrits. La totalité des sommes leur est accordée; (ii) Voir la réponse à la question no 5282, 2. a) (ii).

#### Questions au Feuilleton

#### LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES (PROGRAMME 1)

Question n° 5285—M. Korchinski:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il contribué au Programme de développement des ressources (Programme 1) et, dans l'affirmative, quel est le montant?

2. a) Quelles sommes sont accordées au projet 1, planification du développement des ressources, b) combien d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la distribution des fonds pour chaque groupe, c) combien de fonctionnaires ou de spécialistes y participent et quel est le coût de leurs services?

3. Quelles sommes sont accordées au projet 2, sites touristiques et terrains de jeux pour les a) sous-projet 1, construction, amélioration et réinstallation des terrains de camping, b) sous-projet 2, routes d'accès aux sites touristiques et aux terrains de jeux, c) sous-projet 3, enquêtes juridiques—subdivision des loisirs, d) sous-projet 4, programme des parcs du Nord, e) sous-projet 5, ports, f) sous-projet 6, puits sur les sites touristiques et les terrains de jeux, g) sous-projet 7, fosses septiques sur les sites touristiques et les terrains de jeux, h) sous-projet 8, toilettes sur les sites touristiques et les terrains de jeux et, dans chaque cas, combien (i) d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la distribution des fonds pour chaque groupe (ii) de fonctionnaires ou de spécialistes y participent et quel est le coût de leurs services?

4. a) Quelles sommes sont accordées au projet 3, mise en valeur des pêcheries, b) combien d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la distribution des fonds pour chaque groupe, c) combien de fonctionnaires ou de spécialistes y participent et quel est le coût de leurs services?

**M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale. 1. Oui. L'entente auxiliaire Canada-Saskatchewan sur les Terres septentrionales de la Saskatchewan consacre à ce programme \$1,422,000 provenant des fonds du MEER.

2. a) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$328,208; b) Des experts-conseils exécutent le travail en vertu d'un contrat passé avec le ministère du Nord de la Saskatchewan. Le projet profitera à tous les résidents du nord de la Saskatchewan. Aucune somme provenant des fonds du MEER n'est expressément allouée à un groupe; c) Voir la réponse à la question no 5282, 2. a) (ii).

3. a) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$133,846; (i) On ne connaît pas le nombre exact d'autochtones qui y sont directement employés. On s'attend à ce que tous les résidents du nord bénéficieront des résultats du sous-projet. Aucune somme provenant des fonds du MEER n'est expressément allouée à un groupe; b) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$154,500; (i) On ne connaît pas le nombre exact d'autochtones qui y sont directement employés. On s'attend à ce que tous les résidents du nord bénéficieront des résultats du sous-projet. Aucune somme provenant des fonds du MEER n'est expressément allouée à un groupe; (ii) Voir la réponse à la question no 5282, 2. a) (ii); c) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$23,700; (i) On ne connaît pas le nombre exact d'autochtones qui y sont directement employés. On s'attend à ce que tous les résidents du nord bénéficieront des résultats du sous-projet. Aucune somme provenant des fonds du MEER n'est expressément allouée à un groupe; (ii) Voir la réponse à la question no 5282, 2. a) (ii); d) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$36,000; (i) On ne connaît pas le nombre exact d'autochtones qui y sont directement employés. On s'attend à ce que tous les résidents du nord bénéficieront des résultats du sous-projet. Aucune somme provenant des fonds du MEER n'est expressément allouée à un groupe; (ii) Voir la réponse à la question no 5282, 2. a) (ii); e) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$12,900; (i) On ne connaît pas le nombre exact d'autochtones qui y sont directement employés. On s'attend à ce que tous les résidents du nord bénéficieront des résultats du projet. Aucune somme